



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Protection des enseignants assurant le service d'accueil

Question écrite n° 28317

Texte de la question

M. Stéphane Testé attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le manque de protection des enseignants assurant le service d'accueil des enfants des personnels de santé. En effet, si l'ensemble des établissements scolaires sont fermés depuis le 16 mars 2020, un service d'accueil de la petite section à la classe de troisième est mis en place pour les enfants des personnels soignants, ce qui est une excellente chose. Cependant, d'après les retours du terrain, il semblerait que les enseignants assurant le service d'accueil ne soient pas tous équipés de masques, de gants ou encore de gel hydroalcoolique. Par conséquent, il lui demande quelles solutions il étudie afin de remédier le plus rapidement possible à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Testé](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28317

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2020](#), page 2754

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)